

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN735

présenté par
M. Thiériot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 45 par la phrase suivante :

« L'artillerie sol-air devra être développée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission parlementaire sur la Défense Sol-Air a montré l'importance de l'artillerie.

Les missiles ne sont pas en soi suffisants pour lutter contre les attaques saturantes et donnent également un bon rapport coût/économie.

Il n'est pas raisonnable d'utiliser un missile à 350000 euros pour abattre un drone à 3000 euros.

Donc l'artillerie qui beaucoup moins chère mérite d'être développée.